

**Association de Défense
de l'Environnement
du Nord-Ouest Sézannais**

**19 Grande Rue
51120 Les Essarts Lès Sézanne**

ADENOS membre du collectif ECEP51

Les ESSARTS LES SEZANNE 12 12 2023

A l'attention de Madame Ginette BINET, Commissaire Enquêteur,

Madame la Commissaire Enquêteur,

A la lecture de la présente contribution à l'enquête publique concernant le projet de parc éolien dit « **de La Grande Contrée** » sur la commune de CHARLEVILLE, vous trouverez les motivations de notre totale opposition à un tel projet.

A—En effet, de tels projets particulièrement impactants et structurants ne peuvent être dissociés d'une réflexion plus large.

On ne peut, en effet, se faire une idée précise et se construire une opinion réfléchie libre et avisée sur le projet du « parc de La Grande Contrée », sans avoir conduit une analyse plus globale pour une connaissance plus générale de la question fondamentale qu'est l'éolien, ses tenants et aboutissants, ses réalités et ses faiblesses, et surtout le contexte local, départemental et plus largement politique (voire géopolitique) dans lequel cette source d'électricité s'inscrit.

1) Les conditions de participation d'information et de communication avec les habitants du village (de ses hameaux et maisons isolées) sont à considérer, mais aussi vers les citoyens des villages voisins, tout-autant concernés, situés à distance de 6 km et plus éloignées encore.

Les communications et informations sont primordiales dans le contexte de tout projet éolien. Elles sont impératives, obligatoires, doivent être complètes et

transparentes, en parfaite conformité avec **la convention d'Aarhus du 25 juin 1998** qui traite de « **l'accès à l'information, participation et accès à la justice en matière d'environnement** ».

La vérification de l'entière transparence des démarches d'informations qui ont accompagné le projet, depuis les toutes premières démarches et tout au long de son évolution font partie de la tâche du Commissaire Enquêteur.

Car l'omerta est fréquente (quasiment générale) dans le milieu rural, ce qui ne manque pas de créer des tensions qui nuisent (et trop souvent détruisent) les rapports de convivialité. C'est une véritable catastrophe sociale. Cela conduit à une opposition entre le statut agriculteur et/ou propriétaire terrien et le simple citoyen. Et c'est d'autant plus dramatique que, trop souvent, les conseils municipaux sont « noyautés » par le milieu agricole qui est seul à profiter de la « manne » éolienne.

J'ai vécu cela dans mon village d'adoption. Madame le Maire ne m'a-t-elle pas qualifié « d'étranger » après 25 années de présence dont 13 comme Conseiller Municipal ? Et pendant cette fonction responsable, alors qu'à l'annonce de la visite d'un promoteur éolien je suggérai spontanément d'organiser une réunion publique d'information, elle me répondit tout net : « si on demande à tout le monde, on ne fera jamais rien ! » j'ai pu mesurer à cet instant la disparition de notre démocratie. Une telle réponse est d'une triste gravité, mais réelle, car je l'ai vécue.

C'est la première raison de notre refus de ce projet éolien.

2) L'attention que les promoteurs apportent à la précision des documents constitutifs du dossier est tout aussi essentielle. C'est notamment le cas pour les plans de représentation du parc en projet. Là aussi les lacunes ne manquent pas.

Il est clair, notamment, que **la non-représentation de parcs en études alentours du projet en enquête publique** (c'est le cas du parc de Fromentières) **vont évidemment tromper le lecteur**. Celui-ci ne sera pas en mesure d'intégrer la situation réelle future dans sa globalité ni se faire une idée du devenir du secteur après intégration du projet, puisqu'il ne peut en avoir connaissance. Cela fait partie des « **oublis à dessein** » dont les promoteurs profitent, en évitant de faire apparaître la concentration trop souvent constatée et déplorée dans le département de la Marne et particulièrement dans notre Sud-Ouest marnais. **Ces défauts manifestes de renseignements** devraient être

proscrits et **notés comme manquements au devoir d'information et de transparence** dans votre rapport de Commissaire-Enquêteur.

Sans oublier que, souvent, les associations de défense de l'environnement telle le nôtre, ADENOS (Association de Défense de l'Environnement du Nord-Ouest Sézannais) réussissent à découvrir des projets complémentaires, déjà à l'étude entre les promoteurs et les propriétaires terriens, sans même que la DREAL n'en ait connaissance ! Ces cas, assez fréquents du reste, ne font qu'ajouter des raisons d'angoisse face à la prolifération anarchique que l'on constate des parcs éoliens.

C'est la seconde raison de rejet du parc de La Grande Contrée.

3) Si lors des premières années d'installation d'éoliennes les promoteurs se sont empressés d'annoncer que 75 % des français étaient favorables aux éoliennes, ces mêmes promoteurs se gardaient bien de préciser que **75 % des français habitent les villes.**

Ce type **d'informations tronquée**, qui ne manque pas d'influencer les esprits, s'appelle **de la manipulation.**

Mais, heureusement, **le jugement des français a évolué** et s'est inversé.

Le **sondage du 04 12 2023**, lancé par le journal Le Figaro **a mis en évidence le retournement de tendances avec plus de 90 % d'avis favorable pour l'accélération de l'énergie nucléaire.**

Sans aucun doute, **l'excès d'implantations d'éoliennes en est une des causes principales.** Aussi parce que, entre-temps, les citoyens se sont quelque peu informés sur le sujet éolien et que leurs déplacements leur ont permis de constater les dégâts...

Les Hauts de France et le Grand Est sont particulièrement concernés **avec notamment le Sud-Ouest marnais dont font partie les communes et villages concernés par le projet dit de La Grande Contrée.**

Choqués par de telles informations trompeuses des lobbies éoliens, qui ne manquent pas de détourner les français de la vérité, **nous portent également à être très vigilants et, dans le cas présent, ajoute à notre suspicion sur ce projet dit de La Grande Contrée.**

4) De même les énormes disparités que l'on constate dans la répartition des implantations d'éoliennes dans notre FRANCE ne manquent pas de provoquer une opposition justifiée de la population **dans les secteurs de surconcentration, tel celui de notre Sud-Ouest Marnais.**

Il est flagrant, voire choquant, de constater que **le département de la Marne pourrait prochainement dépasser plus de 1000 éoliennes à lui seul.** Christian BRUYEN, notre Président départemental avait alors pourtant affirmé avec force que la Marne avait déjà largement contribué (voir journal l'UNION) ... **tandis que dans les départements de l'Est,** les réalisations et même les autorisations ne se bousculent guère.



Une partie (seulement !) du panorama vu des coteaux du vignoble de la Côte de champagne entourant la « petite cité de caractère » de SEZANNE.

Cela va à l'encontre du principe d'égalité des territoires défini dans le SRADDET (les deux dernières lettres), dont **Monsieur Franck LEROY**, Président du Grand Est est à l'origine.

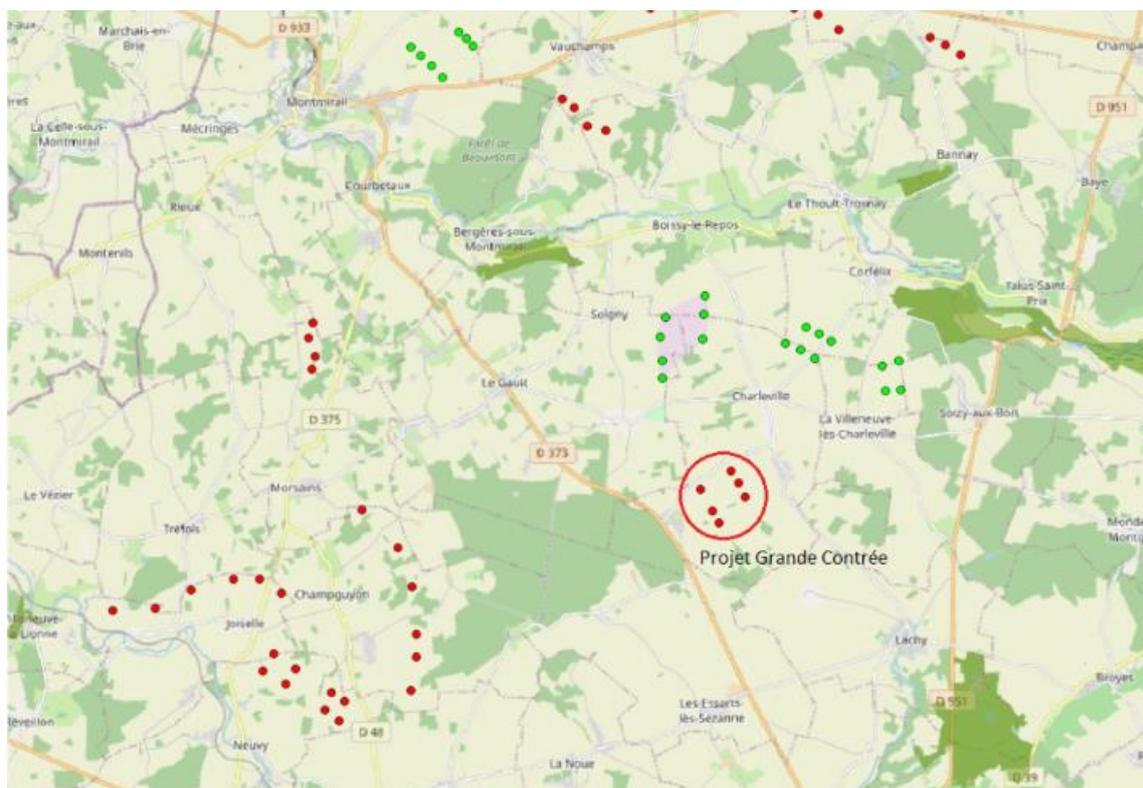
Une raison de plus de nous opposer au projet de « La Grande Contrée » qui ne ferait que compléter encore ce saccage de nos campagnes du Sud-Ouest marnais.

5) Notre secteur géographique a largement apporté sa part de contribution aux ENR et produit ainsi beaucoup plus que sa consommation d'électricité.

Pour preuves les chiffres du tableau comparatif ci-dessous qui parlent d'eux même et notamment les 4 premières lignes en opposition aux départements de l'est de la France.

C'est une raison supplémentaire pour dire STOP, TROP C'EST TROP ;

Collectivité	Habitants (chiffres 2020)	Surface en km2	Données ENEDIS pour l'année 2022			production éolienne sur conso totale en %	production totale sur conso totale en %	production éolienne sur production totale en %	production éolienne par habitant en MWh	production éolienne par km2 en MWh
			Conso électrique en MWh	Production électrique en MWh						
				Total	Eolien					
CCSSOM	21 268	762	140 720	217 853	224 746	154.81%	159.71%	96.93%	10.243	285.896
CCSM	5 841	319	62 261	193 602	238 932	310.95%	363.76%	81.03%	33.145	606.713
CCBC	7 582	290	59 889	87 065	92 354	145.38%	154.21%	94.27%	11.483	300.224
Pays Brie et Champagne	34 691	1 371	262 870	498 520	556 032	189.65%	211.52%	89.66%	14.370	363.591
Marne	566 659	8 169	3 877 580	1 815 802	2 181 705	46.83%	56.26%	63.23%	3.204	222.277
Ardennes	269 701	5 229	1 451 387	1 222 184	1 379 371	84.21%	95.04%	88.60%	4.532	233.732
Aube	311 435	6 004	1 896 182	1 846 364	1 998 725	97.37%	105.41%	92.38%	5.929	307.522
Haute Marne	171 798	6 211	1 260 146	656 911	781 471	52.13%	62.01%	84.06%	3.824	105.766
Champagne Ardennes	1 319 593	25 613	8 485 295	5 541 261	6 341 272	65.30%	74.73%	87.38%	4.190	216.345
Meurthe et Moselle	732 590	5 246	3 381 485	177 529	483 517	5.25%	14.30%	36.72%	0.242	33.841
Meuse	183 001	6 211	1 175 971	977 419	1 123 751	83.12%	95.56%	86.98%	5.341	157.369
Moselle	1 049 155	6 216	2 984 590	592 786	891 639	19.86%	29.87%	66.48%	0.565	95.365
Vosges	362 397	5 874	2 287 704	139 670	507 303	6.11%	22.18%	27.53%	0.385	23.778
Lorraine	2 327 143	23 547	9 829 750	1 887 404	3 006 210	19.20%	30.58%	62.78%	0.811	80.155
Bas Rhin (hors ES)	1 148 073	4 755	662 908	41 997	92 460	6.34%	13.95%	45.42%	0.037	8.832
Haut Rhin	767 842	3 525	3 184 215	0	236 066	0.00%	7.41%	0.00%	0.000	0.000
Alsace (hors ES)	1 915 915	8 280	3 847 123	41 997	328 526	1.09%	8.54%	12.78%	0.022	5.072
Grand Est	5 562 651	57 441	22 104 701	7 470 613	9 719 406	33.80%	43.97%	76.86%	1.343	130.057
Hauts de France	5 997 734	31 806	28 636 510	8 220 496	9 646 757	28.71%	33.69%	85.22%	1.371	258.457
Ile de France	12 271 794	12 011	55 089 906	300 747	2 292 568	0.55%	4.16%	13.12%	0.025	25.039
Pays BC / Grand Est	0.62%	2.39%	1.19%	6.67%	5.72%				1070.02%	279.56%



Une concentration éolienne incompatible dans une campagne si belle et dont les villages et hameaux sont si proches les uns des autres.

6) Si au moins les éoliennes pouvaient participer à lutter contre le changement climatique.

Le changement (ou réchauffement) climatique est attribué d'une façon quasi-unanime par les scientifiques à l'action de l'homme dont les activités outrancières génèrent d'énormes quantités de **CO₂**, (gaz référent) dont toute production aggrave sans cesse l'effet de serre que subit notre planète.

Bien évidemment, le lobby éolien (de surcroît farouchement antinucléaire) affirme que l'électricité produite par les aérogénérateurs est décarbonée. Et de systématiquement faire comparaison avec les chiffres des électricités produites par les centrales fonctionnant au fuel, au charbon et lignite tel le « modèle » allemand.

De telles comparaisons ne concernent nullement la France (exemplaire en la matière) dont l'électricité est décarbonée à 92 %, le kWh nucléaire étant 2 fois moins carboné que l'éolien.

Tout au plus ces comparaisons pourraient s'appliquer, pour le gaz et/ou le charbon précisément adossés aux éoliennes ! En effet, **le facteur de charge des éoliennes habituellement annoncé de 25 %, a été récemment mesuré à 21,6 %. Cela signifie que lors des faiblesses ou manques de vent, le relais est nécessairement repris par les centrales gaz avec une électricité à 500 grammes de co₂ par kWh pour les 78,4 % manquant.**

S'il s'agit d'un relais par centrale au charbon, l'électricité fournie dans l'intermittence est alors caractérisée par 1000 gr.CO₂ par kWh pour les mêmes 78,4 % restants, Ce qui est tout à fait effrayant. D'autant que, en même temps, lors de ces phases finalement longues de relais « charbon », cette production de GES (gaz à effet de serre) s'accompagne de dégagements importants de microparticules particulièrement nocives pour la vie humaine en particulier. Sans parler des centrales au lignite ! C'est pourtant le cas de l'Allemagne qui s'accroche à son « Energiewende », stratégie qui se révèle d'autant plus perdante aujourd'hui que les approvisionnements de gaz russe seront de plus en plus aléatoires et incertains.

l'ADEME reconnaît elle-même, aujourd'hui, que nos centrales nucléaires produisent une électricité beaucoup plus propre que l'électricité éolienne alors même que l'étude complète et sérieuse de la charge carbone des éoliennes (depuis l'extraction des terres rares notamment jusqu'à leur démantèlement **complet**) n'a pas encore été certifiée.

Et ce en ayant soin de tenir compte que, contrairement à ce qui est prétendu par les lobbies, les éoliennes n'atteignent pas les 25 ou 30 ans de « vie annoncée », dans la mesure où, aujourd'hui, ces machines sont remplacées par d'autres plus efficaces (ou moins usées, voir paragraphe 9 ci-après) parfois dès 15 à 20 années, ce qui augmente d'autant la charge carbone au kWh d'électricité produite.

Nous ne pouvons qu'en déduire que : **Plus on plantera d'éoliennes dans notre Pays, plus notre électricité sera carbonée et plus nous accentuerons l'effet de serre.**

Une **décision récente et très importante** vient d'être prise par la ministre des finances de Suède qui explique : « **Les énergies éoliennes et solaires sont trop instables pour répondre aux besoins d'énergie** ». La Suède a décidé de sortir du Green Deal européen. Et nombre d'autres nations emboitent le pas.

La France ne se retrouve plus seule à tenir bon pour garder et conforter son choix du nucléaire. On sent nettement une prise de conscience montante en faveur de cette énergie. C'est avant tout du pragmatisme.

Les éoliennes produisent une électricité 2 fois plus carbonée que le nucléaire : **Encore de bonnes raisons pour ne pas être d'accord avec ce projet de « La Grande Contrée » qui apportera une production de gaz à effet de serre supplémentaire, contrairement aux prétentions du développeur.**

7) Quelle(s) stratégie(s) adopter ?

Les bientôt 10.000 éoliennes (environ), implantées sur (**seulement une partie de**) la France, ne se sont révélées utiles qu'en venant en secours des centrales nucléaires, lesquelles étaient devenues le reflet de la négligence et de l'inconséquence des attermoiments décisionnels à tous les niveaux de l'Etat depuis une vingtaine d'années. **Car la production éolienne, intermittente, aléatoire et non pilotable ne pourra rester qu'accessoire.** Sauf un envahissement à marche forcée telle que la loi d'accélération nous prédit !

Depuis l'installation des premières éoliennes, la France s'oblige, au quotidien, à réduire la production nucléaire pour donner toute priorité aux éoliennes (quand il y a du vent, bien entendu !)

Une autre raison à ne pas augmenter la part de l'éolien dans le mix énergétique français tient à la sur-complexification, inutile et très coûteuse, des équipements de gestion des réseaux de plus en plus connectés d'une part, des effets pervers de l'intermittence des sources ENR que sont les éoliennes et panneaux photovoltaïques d'autre part, et à la nécessité de construire un véritable écheveau de lignes de connexions électriques vers une multitude de poste-sources, enfin.

RTE en a **évalué** (le mot a son importance, et en valeur d'aujourd'hui) le coût à **105 milliards d'€**. **Une somme colossale à ajouter aux milliards déjà engloutis pour les éoliennes elles-mêmes**, sans compter les engagements pour les implantations prochaine... Tout cela pour atteindre l'objectif de production qui était porté par le PPE avec 50 % d'électricité éolienne. La Cour de Comptes n'a pas manqué de tirer la sonnette d'alarme sur ces dépenses abyssales... Sans effet bien évidemment !

De plus, **alors que le nucléaire est maintenant reconnu par la majorité des pays européens et par d'autres dans le reste du monde (résolution de la récente COP28 de tripler la production électrique nucléaire d'ici 2050) comme incontournable pour la part majoritaire dans la production d'électricité**, et alors que **l'Etat voudrait néanmoins porter les ENR à près de 50% de l'énergie totale nécessaire** ce qui oblige à leurs adossements à une énergie

complémentaire pilotable (le nucléaire par évidence en France ? mais malgré cela par des centrales gaz pour pallier les intermittences d'autre part), le coût global des installations futures conduira inéluctablement à **des superpositions de dépenses considérables et voisinant le double voire le triple des coûts d'installations.**

Sans perdre de vue que, et c'est une question primordiale, les « effacements » imposés aux réacteurs nucléaires pour ajustements de leur puissance afin de prioriser la production éolienne sont autant de contraintes avec pertes de rendement du nucléaire (donc un surcoût de l'électricité produite), mais surtout des conditions techniquement néfastes pour le fonctionnement des installations mais surtout peuvent devenir préjudiciables à terme à leur longévité ! On marche vraiment sur la tête.

La France a-t-elle les moyens d'une telle double (voire triple) stratégie ? Beaucoup d'experts en doutent. La France n'est-elle pas suffisamment endettée ? Peut-elle aujourd'hui s'engager « en même temps » dans le nucléaire, l'éolien, les panneaux photovoltaïques, la méthanisation...et quelques centrales fonctionnant au gaz à construire pour secourir les éoliennes ?

ASSUREMENT NON !

Nous ne sommes pas les seuls à penser cela

« Une étude à lire absolument et rapidement mais qui risque cependant d'énerver bon nombre de lecteurs qui s'apercevront où part l'argent de leurs impôts. ... Dans sa dernière et passionnante étude intitulée 'Écologie, le nouvel Eldorado du Fisc', l'association Contribuables Associés ne déroge pas à son habitude : dénoncer la gestion absurde des deniers publics et la manière dans l'État s'enrichit sur le dos des contribuables. »

Valeurs Actuelles, 6 septembre 2022

« Les taxes environnementales coûtent près de 60 milliards par an aux Français. Une étude qui ne manquera pas de susciter la controverse. »

Le Figaro, 1er juillet 2022

A l'évidence, ce sont les initiatives courageuses et clairvoyantes prises par la France il y a plus d'un demi-siècle, qui ont été honteusement sabordées pour des raisons bassement de politiques électoralistes.

Respectée, la stratégie initiée dans les années 1960/1970 devait nous conduire à devenir le modèle européen de l'énergie décarbonée. Quel gâchis !

Car il s'agit ici d'une simple question d'efficacité pure. Pour s'en convaincre il suffit de se reporter aux auditions de la commission d'enquête sénatoriale présidée par **Mr Schellenberger et qui a qualifié la situation énergétique actuelle de la France en ces mots : « ...le récit d'une longue dérive, d'une divagation politique, souvent inconsciente et inconséquente, qui nous a éloignés...de la souveraineté énergétique »**

Le fait que nos 2 derniers Présidents aient successivement décidé puis confirmé l'arrêt de la centrale de Fessenheim ne peut que semer l'inquiétude chez les citoyens français, et le doute alors que le second est toujours aux commandes.

Une raison de plus pour douter de l'intérêt et de l'avenir de l'éolien et du projet de La Grande Contrée.

8) Jusqu'où est donc allée l'utopie ?

Les études qui voulaient prouver que les ENR seraient en mesure de couvrir 100 % des besoins en électricité de la France entière étaient aussi ridicules qu'utopiques. Réalisées par l'ADEME (son budget énorme sur fonds publics) mais également par RTE (obligé sans doute de répondre aux ordres de son principal actionnaire) peuvent expliquer (mais en aucun cas comprendre et encore moins justifier) les motivations pour de telles études inutiles. Heureusement, originellement obsolètes, ces études ont discrètement disparu sans faire l'objet d'un moindre démenti.

(voir tableau ci-après)

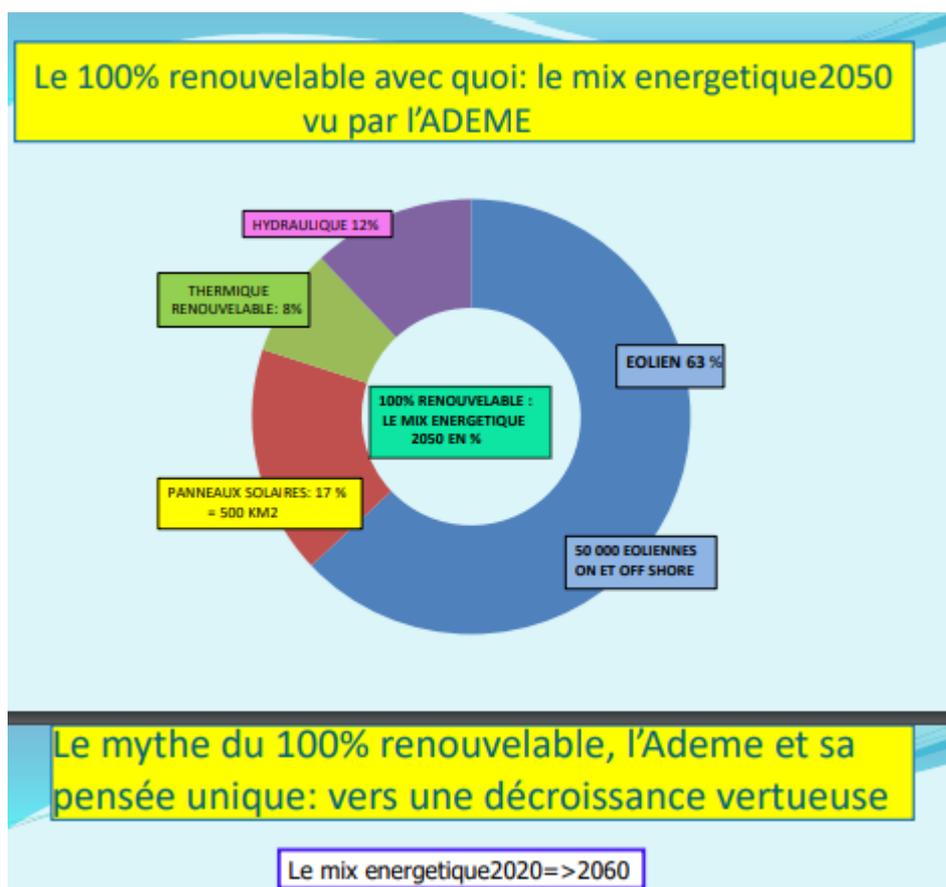
Qu'aurait-on fait alors, sans vent ni soleil ? Car il est constaté que le régime des vents est relativement uniforme sur toute l'Europe ne laissant pas place aux solutions et prétentions de « compensation » trop souvent avancées par le lobby éolien. Aurait-il fallu des centrales en réserve permanente pour fournir, à tout moment, les 80 % d'électricité manquante ? On retrouve ici **Une double dépense avérée.**

Il nous faut vraiment, et d'extrême urgence, revenir à la raison.

Il semble aujourd'hui qu'enfin l'Etat revient à la raison, mais bien trop tard, ce qui justifie sans doute la panique actuelle et la précipitation sur le sujet de l'énergie...

Un tel contexte d'atermoiements et de contradictions (d'incompétence ? ou pour le moins d'un environnement de conseillers douteux ?) ne peut que conduire les citoyens à

douter de la clairvoyance de ceux qui, aujourd'hui, prétendent conduire la stratégie énergétique de notre pays.



9) De plus, un élément nouveau s'invite au constat du changement climatique

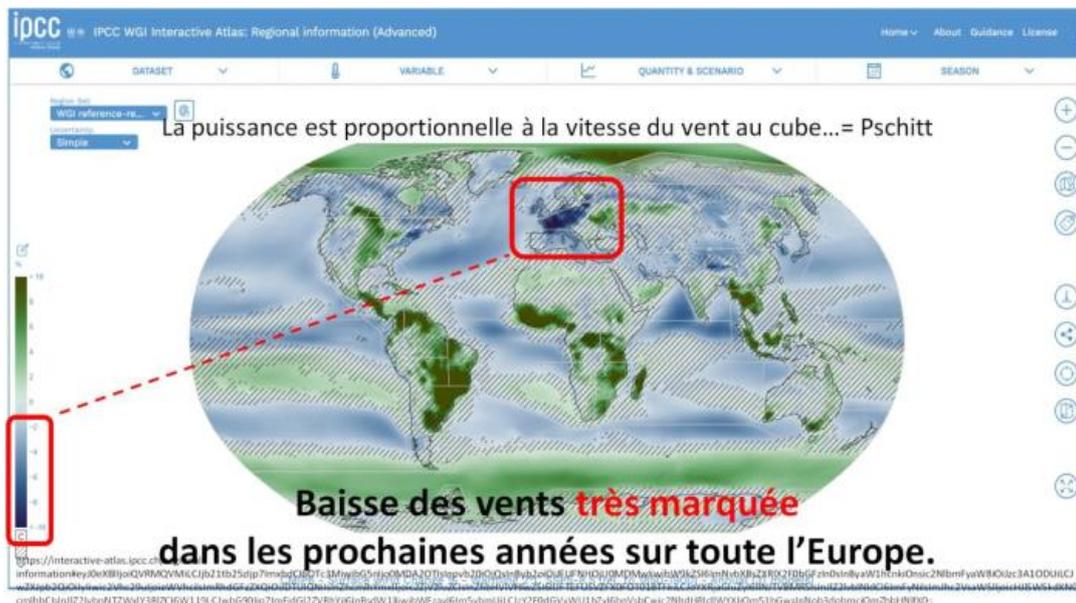
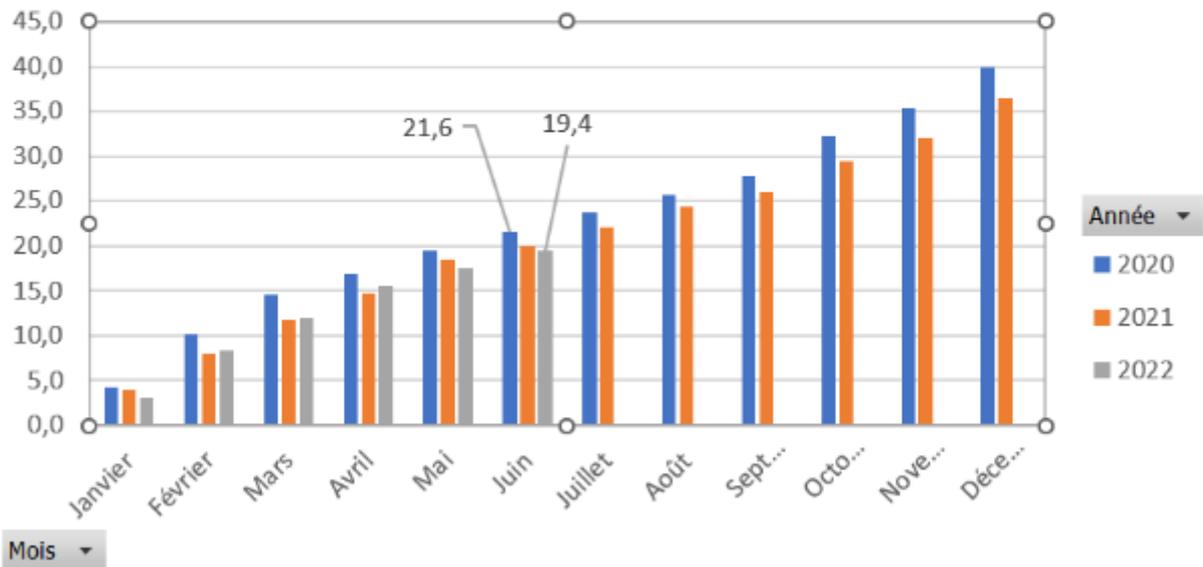
- Le GIEC, dans un récent rapport, a révélé que **le dérèglement climatique s'accompagne d'une baisse de l'intensité et de la vitesse des vents**. Il a été constaté qu'en France, par exemple, malgré l'augmentation du nombre des éoliennes en production (les nouvelles plus puissantes que les anciennes) la quantité d'électricité éolienne produite n'augmente pas. Et, selon le GIEC, cette baisse accompagnera le dérèglement climatique...

Comme précisé plus haut, **le facteur de charge** communément cité à 25 % pour les éoliennes sur terre **est dans la réalité plutôt de 21,6 %**.

Il est même descendu ces derniers temps à 19 %. Soit une baisse de près de 15 à 20% de rendement, c'est énorme !

Une baisse de 30 % a même été relevée sur les éoliennes offshore en mer du nord. C'est encore plus qu'inquiétant.

Filière éolienne 2020 2021 2022 Production française cumulée en TWh



Pour rappel, une baisse de 10 % de la vitesse du vent entraîne une baisse de 27 % de la production d'électricité.

L'éolien produit du Co2, le gaz de référence accusé du dérèglement climatique, lequel s'accompagne de baisse des régimes des vents ce qui nécessitera d'autant plus le recours aux centrales à gaz pour certains, et au charbon et lignite en Allemagne.

- On a le devoir de se poser la question : **l'éolien est-il vraiment « LA Solution »** de production d'énergie dans la durée ? **Nous ne pouvons que confirmer le NON.**

10) Une information est tombée il y a plusieurs semaines déjà, qui jette un sérieux doute sur la fiabilité à terme des installations des éoliennes de grandes tailles (qui se généralisent) et sur les implantations à venir : La qualité des machines serait sérieusement mise en cause qui ne peut que mettre un frein sérieux aux programmes de fabrication, et d'installations, frein qui paraît commun à plusieurs constructeurs.

<https://factuel.media/blogs/blog-articles/la-filiere-eolienne-mondiale-proche-de-la-deflagration-ba-20534113>

Actuellement, les pertes boursières des sociétés de l'industrie éoliennes sont énormes, preuve d'une grande inquiétude et d'une perte de confiance des milieux de la finance : Siemens - 80 % ; Orsted – 82 % ; Vestas – 50 % ; Voltalia SA -67 % ; Néon Energy – 58 % ; Nordex – 57 %.

11) L'éolien est-il vraiment écologique ?

Assurément NON d'autant que leur nature, leurs implantations et leur fonctionnement recèlent nombre d'erreurs et dangers rédhibitoires

- Les excavations disproportionnées des minerais de métaux rares et les procédés d'extraction de ces derniers, intégrés aux éléments magnétiques notamment, sont trop souvent menés dans des conditions inhumaines, sources d'accidents, de maladies graves... Le bilan humain n'est évidemment pas pris en compte, puisque ce n'est pas chez nous !!
- Les éoliennes ne sont fabriquées en France qu'à la marge, tout au plus des montages très partiels et spécifiques.
- Le coût des Transports, l'incidence sur le bilan carbone et leur pollution en sont d'autant plus importants.
- L'activité éolienne ne crée que très peu de postes de travail en France, contrairement aux affirmations des lobbies. La totalité (ou presque) de la fabrication, la logistique et le montage sont pris en charge par des sociétés étrangères. Seules les prestations de VRD, de Géomètre, voire de gardiennage font parfois appel à des entreprises locales. Le logement des équipes « importées » et leur restauration sont des budgets négligeables face aux investissements engagés
- 1500 à 2000 tonnes de béton armé dans le sol excavé au préalable. Parfois plus selon la taille des machines qui augmentent sans cesse. Des socles qui modifient le régime des eaux et atteignent souvent les premières nappes souterraines. Socles abandonnés lors des repowering, tous constats qui conduisent à une artificialisation effective des sols, **même si une pirouette législative veut « gommer cette artificialisation » pendant les 10 premières années d'existence de chaque machine.** La poussière sous le tapis ; bravo le respect de notre planète.

- Les pales, dont on annonce régulièrement des solutions en étude pour leur recyclage, mais qui sont loin d'être effectives mais surtout inefficaces. On prétend aussi les livrer aux cimenteries comme combustibles. Mais il faut autant d'autres combustibles pour les brûler. Il faudra bien un jour annoncer le bilan carbone de ces « solutions de recyclage des pales d'éoliennes » pour enfin découvrir le bilan global et réel de ces machines. (voir aussi ci-avant)
- La pollution par usure des pales n'est jamais évoquée par les promoteurs. Mais elle est pourtant bien réelle : les pales d'éoliennes, constituées de résines qui sont rejetées par usure notamment sur leur plan d'attaque dans l'air. Ces projections contiennent du bisphénol A, composant cancérigène bien connu. Des études norvégiennes ont mis en évidence la perte de 30 à 60 kg de matière par an et par pale (90 à 180 kg annuellement, par éolienne). Partie est libérée dans l'atmosphère sous forme d'aérosols et partie dans le sol. La population impactée est celle qui se trouve sous les vents dominants. Les troubles observés dans le canton de Marle (02) où la densité éolienne n'est que 13,7 éoliennes/ 1000 habitants.
- Le **DGS** annonce que finalement les conditions pour réaliser une étude épidémiologique -qui n'étaient pas possibles jusqu'à présent –semble avoir été finalisées (projet de recherche CIBELIUS) et que, dans ces conditions, une telle étude peut être lancée pour apporter des éléments scientifiques supplémentaires concernant les effets de l'éolien sur la santé humaine projet RIBEOlh, et que les conclusions en sont espérées en 2025...
- Nous nous sommes rendus récemment sur un site de notre secteur alors que des **pales étaient en cours de découpe à la tronçonneuse. Un chantier laissé jonché de déchets au sol... Les conditions sanitaires minimum ne sont visiblement pas respectées.**
- Ne parlons pas de la destruction de la faune volante et des chiroptères, sujet récurrent lors des enquêtes publiques. Il est inimaginable de penser que ces machines, dont les extrémités de pales se déplacent jusqu'à 300 km/h, ne feraient aucun dégât.

Et l'argument des promoteurs, de la FEE et autres syndicats, des constructeurs eux-mêmes, selon lesquels les chats, les lignes hautes tension, les voitures etc...contribuent à ces destructions est indigne. Il met surtout en évidence que leurs prétentions ne sont en aucune manière motivées par le respect du milieu naturel et de la biodiversité en général. **Leur seul but est de faire des affaires, uniquement et le plus possible. C'est bien clair, et à tous les échelons.**

Ne parlons pas non plus de la détection des oiseaux en approche qui permettrait de brider les machines et réduire la vitesse des pales. Qui peut croire que l'on peut ralentir en quelques seconde la masse et l'inertie des pales...

Il n'est donc pas étonnant, à la lecture des rapports tels ceux de la MRAe de découvrir des choix de promoteurs trop souvent contraires ou en « interprétation » des réglementations, choix souvent récurrents tels les implantations perpendiculaires aux couloirs de migration, des passages résiduels trop étroit, des effets de barrages. Des distances insuffisantes auprès des lisières des bois (c'est le cas pour ce parc), et autres anomalies presque systématiques dans le but d'optimiser le nombre de machines. **Des hauteurs au-dessus du sol, inférieures aux 30 m son trop fréquentes ; c'est encore le cas de ce parc de « La Grande Contrée ».**

12) Et quelle place pour l'humain dans tout cela ?

L'humain n'intéresse visiblement pas et n'apparaît vraiment que très peu dans les dossiers d'enquêtes publiques...

- Combien de temps a-t-il fallu pour que le syndrome éolien soit enfin reconnu par l'académie de médecine ? et en des termes nuancés ?
- Combien de temps faudra-t-il pour que la distance entre éoliennes et habitations soit ajustée, en rapport à la dimension et l'augmentation de puissance des machines ? avec une distance minimum ?
- Combien de temps attendrons nous, en France, pour engager les études sur les infrasons transmis par le sol ?
- A quand les études épidémiologiques indispensables ?
- Quand engagerons-nous sérieusement les études à l'image de celles que font d'autres pays européens (Suisse, Allemagne, Pays nordique...) ? **A-t-on peur que les résultats soient contraignants pour l'éolien ?** Une toute petite partie des milliards dépensés ne pourrait-elle pas y être utilement engagée ?
- Car, enfin, **le principe de précaution, si facilement utilisé en France et inscrit dans la Constitution ne peut-il pas être requis** eu égard aux nombreuses personnes malades et en difficulté du fait, selon l'article premier de la charte de l'environnement, de ne pas « **avoir le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé** ». En notant que, la santé ne consistant pas en une absence de maladie ou d'infirmité.
- Sans oublier que le raccordement de ce parc sur le réseau RTE n'est nullement possible actuellement. Il s'inscrit dans le budget des 105 milliards estimé par RTE !!

13) Qu'est-ce donc que de développement durable ?

Il est toujours bon de revenir aux fondamentaux. Voici donc la définition du « développement durable » proposée par l'INSEE :

Développement durable

DÉFINITIONS

Date de publication : 13/10/2016

Le développement durable est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs », citation de Mme Gro Harlem Brundtland, Premier Ministre norvégien (1987).

En 1992, le Sommet de la Terre à Rio, tenu sous l'égide des Nations unies, officialise la notion de développement durable et celle des trois piliers (économie/écologie/social) : un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable.

(<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1644>)

- Que laissera-t-on à nos descendants de l'attention que nous portons aujourd'hui à notre environnement ?

Une terre bardée de 25.000 socles d'éoliennes (à minima, 15 millions de tonnes de béton) qui vont s'ajouter tous les 20 ans (maxi) à chaque repowering puisque **la loi laisse une porte de sortie aux promoteurs** par justification d'un bilan carbone plus favorable en le laissant le socle en place ? **Encore une pirouette lamentable !**

Sachant que le capital social de chaque société de gestion de parc est très faible, voire ridicule, et qu'il est fort à parier que ces sociétés auront disparu et que les démantèlements resteront à charge du propriétaire foncier **ou, pire, de la collectivité...**

- La faune volante, déjà bien entamée aujourd'hui aura bientôt disparue...
- On peut reprendre bon nombre des points évoqués aux chapitres 9 et 10 et les rapporter dans ce paragraphe...
- Tristes résultats des tergiversations décisionnelles des 2 décennies passées pour en arriver à retenir et engager la solution «des éoliennes » comme indispensable que voudrait, encore aujourd'hui, nous imposer l'Allemagne...le pays le plus polluant d'Europe !

B Le projet éolien présenté par la société OSTWIND pour réalisation, sur la commune de CHARLEVILLE, du parc éolien dit de Grande Contrée s'inscrit totalement dans le contexte et les arguments généraux énoncés précédemment.

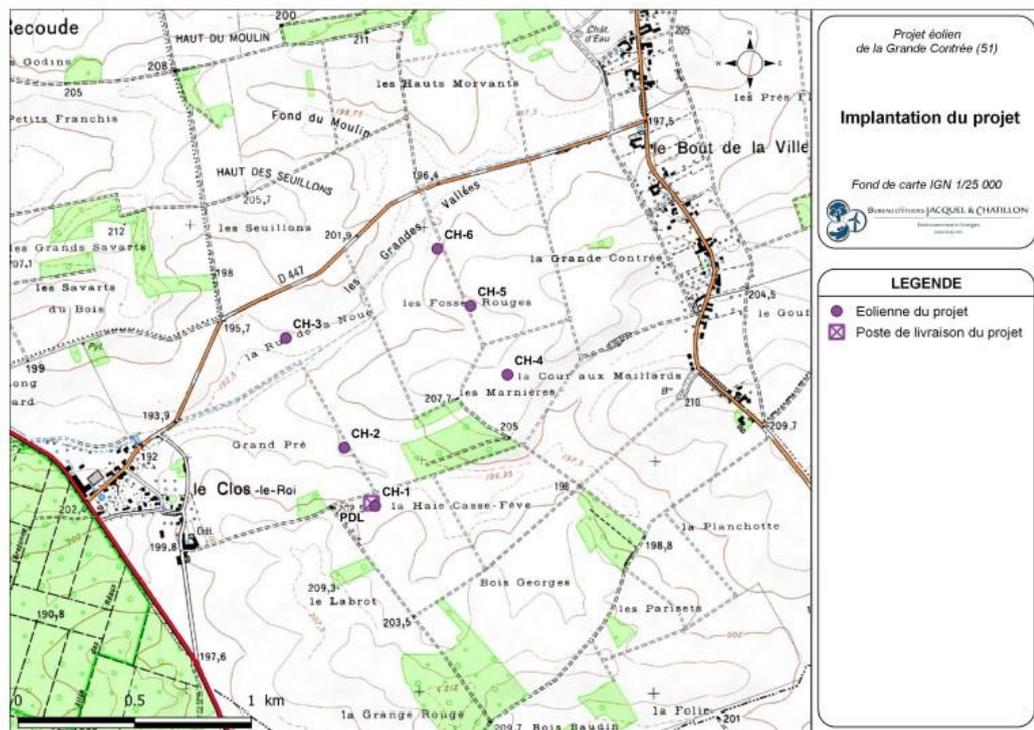
1) En effet, à l'étude du premier chapitre du dossier présenté par le promoteur, on est de suite surpris à la lecture de propos très discutables, générant le doute, parfois même mensongers.

- **Il est curieux de constater** qu'au stade de l'enquête publique le promoteur n'a toujours pas déterminé, avec précision, le modèle d'éolienne. L'expérience nous a montré combien cela a permis des adaptations de dernière minute, favorables pour le monteur de projet, mais contraire aux intérêts des habitants. Pour remédier à une garde au sol inférieure aux 30 mètres requis, le modèle d'éolienne avait finalement conduit au rehaussement des machines et à l'augmentation de diamètre du rotor (parc de Nesle la Reposte) !!
- **Le « descriptif du projet porte des affirmations qui peuvent choquer le lecteur averti ou, pour le moins, influencer les lecteurs non ou peu informés.**

« Cette implantation retenue présente les avantages suivants » nous annonce le promoteur.

- « Elle respecte l'ensemble des contraintes techniques identifiées du site ». Mais l'on retrouve ici le non-respect des distances d'implantation des machines par rapport aux espaces boisés, la garde au sol non conforme des pales, l'implantation des éolienne CH3 et CH4 trop près de la route D447 rendant celle-ci non sécurisée par temps froid et aggravant encore la coupure du hameau Le Clos Le Roi du cœur du village de Charleville.

Si, comme l'affirme OSTWIND ce parc veut « relever d'une logique d'aménagement d'un pôle de densification », cette prétention est difficile à défendre au vu du contexte environnemental de la vallée du petit Morin, déjà mutilée par les éoliennes en place qui ont ostensiblement dégradé la vue magnifique dont on se régale depuis les versants viticoles qui font référence dans la défense des VUES et mise en valeur des paysages champenois comme le rappelle la contribution oh combien opposée de l'UNESCO.



Carte 1 : Agencement du projet éolien (Source : BEJ Jaquet et Chaillou)

2) Dans le contexte des « avantages » que le promoteur voudrait nous démontrer, quant à l'énergie produite par ses machines, nous avons sérieusement étudié la question, et apportons ici notre contradiction fondée sur des bases et chiffres sourcés.

- Les éoliennes proposées, de 13,2 MW (à confirmer selon choix à finaliser) produiraient 29.040 MWh/ année ?

Sauf que, en considérant le facteur de charge officiel relevé ces derniers temps de 21,6, on obtient une production de seulement 24.976 MWh/année
Le promoteur nous trompe donc de 14 % !

- La consommation moyenne d'électricité par logement dans le Grand Est, selon l'Insee est de 6,6 MWh/année , le parc La Grande Contrée serait donc à même d'alimenter 3784 foyers et non 12360 comme l'affirme le promoteur, un chiffre augmenté de plus de 3 fois (327 %) !!

- Une affirmation éhontée vient compléter le tableau ; celle de la quantité économisée de CO2 produit.

Le facteur de charge de 21,6 porte à constater que 78,4 % de la production d'électricité (soit 90655 MWh) doit être assurée, en relais, par centrales à gaz en France (ou au charbon/lignite en Allemagne). Soit par une électricité (en France) carbonée à 500 gr par KWh. (Soit $0,5 \times 1000 \times 1/1000$ tonnes par MWh), voir paragraphe 5 ci-avant.

Soit la production de $90655 \times 0,5 = 45.330$ tonnes de CO₂. dans l'atmosphère, sans oublier la production non négligeable de l'éolienne pendant sa phase de production, de 14 gr. Par KWh, à savoir : $24976 \times 14/1000 \times 1000 \times 1/1000 = 350$ tonnes.

Soit au total $45.330 + 350 = 45.680$ tonnes de CO₂ dispersées dans l'atmosphère pour un total de : $90.655 + 24.976 = 115.631$ MWh produits, soit une moyenne de 395 grammes par KWh, bien supérieure aux annonces des promoteurs.

information que le promoteur se garde bien de préciser car il faut rappeler ici que, s'agissant du nucléaire, le KWh est reconnu carboné à hauteur de 4 gr.

- Après de tels mensonges, exprimées dès le tout début d'un dossier de quelques 1500 pages, nous ne pouvons que douter de toutes les affirmations que le promoteur nous distille tout au long de ses écritures.

Cette remarque suffit à elle seule pour faire opposition au parc éolien de La Grande Contrée sur la commune de Charleville.

3) S'agissant de l'information et de la communication avec les citoyens dans des échanges sereins et constructifs, l'on ne peut que dénoncer **l'absence de concertation et la culture du secret vis-à-vis du public, notamment du fait et de l'influence du maire aujourd'hui remplacé, qui avait imposé et géré les débuts de l'éolien sur Charleville.**

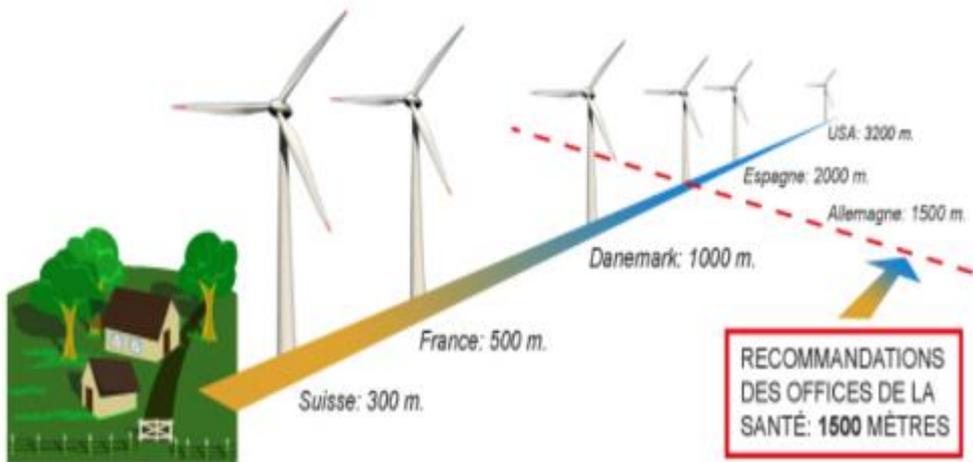
Car communiquer avec les citoyens l'aurait conduit à devoir apporter des justifications de tous ordres. Pouvoir imposer (dans le silence) un projet avait été tellement facile pour ce maire et son conseil dont certains membres, propriétaires fonciers, étaient et sont encore particulièrement intéressés ?

Une transparence complète et une information ouverte sont à la base de toute démarche démocratique et coupe court à toute combines. L'esprit de la démocratie se perd malheureusement dans nos campagnes, en même temps que disparaît le « bon sens paysan ».

L'impact des parc éoliens déjà existants pèse encore aujourd'hui sur Charleville, c'est le moins que l'on puisse dire.

4) Les plans intégrés au dossier du parc dit de Grande Contrée manquent de précisions.

Manquent notamment de cotations qui faciliteraient la lecture et notamment les distances.



- Tout autant, les photomontages (sans doute truqués) ne sont pas réalistes. Il faut les vérifier. Il faudrait plus de précisions. Il faudrait avoir les moyens d'en faire d'autres.

5) L'appréciation des éoliennes par les citoyens

Question traitée au paragraphe 4 de la première partie,

Certes, nous avons compris que pour éviter le mitage des espaces par les éoliennes il est prévu de revenir à une certaine densification. Mais de grâce, il est inconséquent et inconvenant de vouloir choisir un espace tel que celui de Charleville où les villages et hameaux sont aussi rapprochés les uns des autres. La réaction d'opposition des habitants conscients et réellement informés de ces villages et hameaux est parfaitement compréhensible.

Nous ne pouvons que les soutenir contre ce parc éolien.

6) L'impact et la dégradation de notre environnement visuel et patrimonial est évident dans cette contrée du sézannais.

Le parc dit de La Grande Contrée se situe :

- **Dans la zone d'exclusion** définie par la charte **UNESCO** qui a pour rôle de protéger les paysages des 320 communes de la zone d'engagement, sensible à l'œnotourisme. Bien sûr on entend déjà les réparties des promoteurs qui cherchent à toutes fins à contrer cette protection pour y installer les machines. Mais ce parc se situe dans la zone d'exclusion des 10 km des vignobles. (BAYE, TALUS SAINT PRIX, BERGERES SOUS MONTMIRAIL, ORBAIS l'ABBAYE). Et quelques contrées très voisines qui pourraient bénéficier d'une extension des zones d'appellation. L'implantation de ces machines sur ce territoire est scandaleux . Les promoteurs ne manquent vraiment pas de souffle.

L'UNESCO a manifesté sa ferme opposition à ce parc

- **Le SGV (syndicat des vignerons) s'oppose lui aussi à une telle implantation. Sa contribution d'opposition est tout aussi claire.**
- **La communauté de communes des paysages de la Champagne (CCPC) a émis un avis défavorable sur la parc de La Grande Contrée.**
- **Et, Tout récemment, le site de Mondement (commémoration de la 1^{ère} victoire de la Marne du 5 au 12 septembre 1914) a été retenu au titre de l'UNESCO. Ce parc éolien serait donc en co-visibilité avec le mémorial.**
- **Ce parc se situe également dans l'aire historique de la campagne Napoléonienne. Ne serait-il pas logique de faire preuve de respect pour l'histoire et leurs victimes ?**
- **.Sans oublier, bien sûr, le colonel PEREZ et ses 900 braves, morts pour la France à Charleville même en septembre 1914.**

De telles proximités et co-visibilités ne peuvent par ailleurs être contestées. Les éoliennes prévues se situeraient sur un plateau horizontal de niveau moyen 210 ngf (nivellement général de la France) environ. le haut des pales situés à 360 ngf seraient évidemment visibles à très grande distances.

Ce parc, dit de La Grande Contrée n'aurait jamais dû être présenté compte tenu de toutes ces raisons qui avaient donné lieu à remarques, dès 2018, de la part des services instructeurs.

7) L'impact sur le tourisme.

Certains promoteurs et autres lobbies éoliens cherchent à faire croire à un avenir touristique des installations éoliennes. Quelle prétention !

L'œnotourisme se développe en Champagne. Les visiteurs viennent de tous les pays du monde et sont de plus en plus nombreux. La beauté des paysages et les dépliants publicitaires participent à l'attraction de notre région à travers le monde. Mais pourquoi donc ne voit-on jamais d'éoliennes sur les photos de ces dépliants ? Tout simplement parce qu'elles dégradent les paysages et décourageraient les touristes et simples visiteurs !

Il en est de même pour les émissions telles « des racines et des ailes » qui ne montrent jamais les éléments et installations de nature à dégrader les paysages. Donc jamais d'éoliennes.

8) L'impact sur la santé :

Si nécessaire, merci de bien vouloir vous reporter aux éléments généraux évoqués précédemment.

La présence d'éoliennes au plus proche des habitations comme ce serait le cas pour ce parc éolien apporte nombre de contraintes et désagréments : Effets stroboscopiques, impossibilité de dormir les fenêtres ouvertes, impacts lumineux, réduction de la valeur des habitations pour autant que l'on trouve un acquéreur potentiel. Il faut constater que les distances sont très réduites.

9) Les éoliennes et la biodiversité.

C'est certainement selon ADENOS l'une des questions les plus importantes.

Depuis nombre de décennies (et sans doute des siècles), l'Homme étudie la nature sous tous ses aspects et toutes ses formes avec la certitude acquise

que tous les êtres sur terre, la faune, l'avifaune et la flore participent à un équilibre global, et très fragile, où chacun a sa place.

Nous en sommes persuadés. Les moyens de la recherche progressent sans cesse...

L'Homme a fait des énormes et très graves dégâts, de toutes sortes, au point d'y reconnaître sa responsabilité.

Nous avons le sentiment aujourd'hui que pour tout ce qui concerne en particulier les oiseaux, les chiroptères, les insectes de toutes sortes ...toute cette attention portée de si longue date est sur le point de régresser, voire de s'écrouler comme un château de cartes. On s'apprête à régresser.

Là aussi il nous faut réfléchir et devenir raisonnables...

C—Le vote de la loi d'exception ne peut que faire craindre le pire. Et la première version du texte était édifiante qui se proposait, pendant 4 années (au départ) de ne pratiquement plus du tout se soucier de la faune, de la biodiversité...

Ce serait un drame irréparable ! Les instances environnementales ont vivement réagi.

Le secteur de l'éolien serait particulièrement concerné.

L'éolien que l'on n'hésite pas à installer dans les zones Natura 2000, les zones humides, les ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique) et autres secteurs que nous sommes censés protéger. On serait prêt à tout pour placer ces machines. Certains ont voulu en aligner 41 dans la zone humide le long de l'estuaire de la Garonne !

Et aucune action de justice ? circulez il n'y a rien à voir !!

Par la même absurdité, on déboise des ha de forêts pour implanter des panneaux photovoltaïques. On couvre des étangs de panneaux similaires. On est prêt à laisser les promoteurs envahir et couvrir des sites emblématiques de parcs photovoltaïques en s'étonnant des réactions des habitants révoltés...

Quelle folie nous prend ?

Toutes ces décisions contradictoires sont le signe d'une véritable panique de nos dirigeants et du « laissez-faire » qui s'installe alors, seule façon de faire oublier les erreurs récentes de stratégie qu'aucun politique n'a eu la clairvoyance et surtout la volonté et l'honnêteté de dénoncer.

On marche sur la tête. On s'accroche aux ENR dans la précipitation, dans la panique.

Mais les décisions prises dans la bousculade ne sont rarement les bonnes...

Voilà, Madame la Commissaire Enquêteur, au travers de cette contribution, le sentiment d'opposition ferme qui ressort des échanges nombreux avec les adhérents de notre association ADENOS, association qui se bat avec détermination dans le Sézannais, et au-delà, contre cet envahissement et ce saccage intolérables des environnements magnifiques et reposants que nous sommes venus chercher dans les espaces ruraux. Notre opposition à ce nouveau parc éolien dit de La Grande Contrée sur la commune de CHARLEVILLE est très ferme, issue d'une longue réflexion, et documentée vous l'aurez compris.

En tant que président et au nom de l'ensemble des membres de l'association ADENOS, je vous remercie de bien vouloir prendre en considération cette contribution, reflet sincère d'un constat de reniement de ce qui constitue les merveilles irremplaçables de la vie sur notre planète.

Recevez, Madame La Commissaire Enquêteur, l'assurance de mes sentiments respectueux.

Président de l'association ADENOS

Nota : Contribution envoyée en Pdf et par mail à l'adresse suivante.

ddt-participations-public@marne.gouv.fr